

## Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal Séance du 10 décembre 2022

Le samedi 10 décembre 2022 s'est tenue une réunion du Conseil Municipal de Leychert. La séance s'est ouverte à 9h00 sous la présidence de Martine EYNAC, Maire.

Date de convocation : 6 décembre 2022

Présents : Martine EYNAC, Stéphanie BLANC, Daniel DESCUNS et Roel VOS.

La totalité des conseillers municipaux en exercice étant présents, le conseil peut délibérer valablement.

Stéphanie BLANC est nommée Secrétaire de séance.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2022.**

Le procès-verbal est approuvé sans observation particulière.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **Délibération pour opérations comptables de régularisation liées à la dissolution du SIVBTP (Syndicat Intercommunal de Voirie, Bâtiment et Travaux Publics) du canton de Lavelanet.**

Mme le Maire expose au Conseil Municipal la proposition de notre Comptable Public.

Des opérations comptables de régularisation liées à la dissolution du SIVBTP sont à enregistrer dans les comptes des collectivités anciennement membres de ce Syndicat. Le but de cette délibération est d'autoriser le SGC de FOIX à comptabiliser des écritures non budgétaires de régularisation qui ont fait l'objet d'une validation préalable de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Ariège.

Notre Comptable public précise que ces opérations sont équilibrées et n'impactent que dans une très faible mesure le compte 1068 « Réserves – excédent de fonctionnement capitalisé » de notre commune.

Après délibération, les Conseillers autorisent le Comptable du SGC de FOIX à comptabiliser les opérations non budgétaires suivantes : 126,31 € au crédit du compte 1068 par le débit du compte 4582001.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **Décision modificative d'admission en non-valeur : annulations de titres de recettes pour un total de 2,19 €.**

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que le Comptable Public nous demande d'admettre en non-valeur, après avoir épuisé les procédures de recouvrement, les titres de créances relatives à la facturation de loyers ci-dessous :

- 2,13 € sur l'exercice 2009 et 0,06 € sur l'exercice 2019 pour un montant total de 2,19 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et les états des produits irrécouvrables dressés par le Comptable Public, les Conseillers, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décident :

- D'admettre en non-valeur les titres de recettes recensés ci-dessus,
- D'imputer ces annulations de titres en dépenses de la section de fonctionnement du Budget Primitif, compte 6541 « créances admises en non-valeur »
- D'autoriser Mme le Maire à effectuer toutes les opérations d'écritures pour l'exécution de la présente délibération

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **Devis pour mise en conformité de la gestion du cimetière.**

Le Maire expose aux conseillers que le cimetière n'est pas géré conformément à la réglementation : le plan topographique n'est pas à jour, il n'existe à l'heure actuelle aucun registre des inhumés et il manque certains équipements obligatoires. De plus, les emplacements se font rares et il faudrait lancer des procédures de reprise de concessions funéraires.

Afin d'asseoir les mesures à prendre sur une base juridique solide, elle propose de faire appel à une société spécialisée qui fera un inventaire complet des tombes (avec, pour chacune d'elle : sa situation sur le terrain, ses dimensions, sa nature, son état visuel d'entretien, un relevé des épitaphes) et restituera un plan topographique à jour ainsi que les registres alphabétique et numérique des inhumés.

Le travail de recensement des titres de concession déjà effectué par Stéphanie BLANC (qui a identifié certains problèmes tels que des emplacements sans concessionnaire) a permis de réduire la facture d'au minimum 2.000 € en enlevant cette prestation du devis proposé par le Groupe ELABOR qui s'élève à 4.717,30 € HT, soit 5.660,76 € TTC.

Une demande de subvention à hauteur de 30 % au titre de la DETR 2023 sera également déposée par le Maire.

Après en avoir débattu, les Conseillers approuvent ce devis et autorisent le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à la mise en oeuvre de cette décision.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **Devis pour achèvement adressage postal des hameaux.**

Mme le Maire rappelle que suite au projet de mise en conformité de l'adressage postal de la commune, il était ressorti de la consultation des Leychertois sur le choix des noms de rues en mai 2021 que les habitants des hameaux ne souhaitaient pas nommer de voie.

La dénomination des rues, actée en Conseil municipal le 4 novembre 2021, avait respecté ce souhait.

Par la suite, la loi 3DS (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification de l'action publique locale) définitivement adopté en février 2022 avait étendu à l'ensemble des communes l'obligation de nommer et numéroter toutes les voies, même privées, ouvertes à la circulation.

Pour éviter tout problème ultérieur, il avait été demandé aux habitants des hameaux de se conformer à cette obligation et de se concerter sur le choix d'un nom de rue, ce qui avait été acté en Conseil municipal le 18 juin 2022.

Aujourd'hui, il est proposé aux Conseillers d'approuver le devis complémentaire de la FONDERIE DOUTRE de 640,85 € HT (769,02 € TTC) pour la réalisation des plaques et panneaux de rues et la fourniture des poteaux correspondants à destination des hameaux. A noter que cette prestation complémentaire ne pourra être subventionnée car son montant HT est inférieur à 1.000 €.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **Relocation du logement communal du Marronnier**

La locataire actuelle quittera le logement pour raisons personnelles suite à des problèmes de santé à la mi-décembre.

Une personne du village s'est portée candidate pour une location immédiate aux mêmes conditions soit 555 € par mois plus charges locatives et ses revenus sont amplement suffisants pour lui permettre d'assumer ce loyer.

Les Conseillers donnent leur accord pour cette relocation.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **Questions diverses :**

Départ à la retraite de la Secrétaire de Mairie : Marie partira en retraite le 31 août 2023. Comme évoqué il y a quelques mois en réunion de travail avec les conseillers, la commune avait reçu le CV d'une personne ayant 26 ans d'ancienneté dans le métier et en poste dans une autre commune depuis 1995. Elle connaît le logiciel AGEDI, gère toutes les facettes d'un secrétariat de mairie (comptabilité, payes, assemblées, urbanisme ...) et souhaite obtenir une mutation.

A l'issue d'un second entretien avec le Maire et la Secrétaire actuelle, il a été décidé de retenir sa candidature pour le poste.

Dossiers travaux pour 2023 : afin d'absorber le coût de la réfection du mur de soutènement (plus de 247.000 € HT financés à 80 % soit 296.000 € TTC) et d'en rembourser le prêt relais de 230.000 € au mois d'août 2023, la commune va devoir gérer sa trésorerie au plus juste dans l'attente de la perception de la majeure partie des subventions par l'intermédiaire de la CCPO (la subvention du FDAL de 25.000 € étant la seule à avoir été obtenue en direct).

Il est donc prévu un budget travaux minimum comprenant la réfection de la route de Bastia (tranche 1 prévue en 2022 mais non réalisée suite au problème de DETR en Sous-préfecture et tranche 2 planifiée pour 2023) pour un montant estimé à environ 58.000 € HT et la mise en conformité de la gestion du cimetière pour 4.717 € HT.

Projets pour 2024 : il est envisagé de reprendre les travaux de réfection de l'église interrompus pendant la phase de construction de la nouvelle mairie et salle des fêtes.

Problème sur le réseau pluvial Rue de Baget : lors d'un épisode de pluie intense, il est apparu que le regard situé près du 27 rue de Baget ne remplissait plus son office. Une intervention de l'entreprise CHAROULEAU a permis d'enlever de la matière accumulée mais le contrôle par caméra et le débouchage n'ont pu être poursuivis en raison d'un raccord à angle droit. Si cette intervention ne suffit pas à régler le problème, il va falloir creuser pour en savoir plus.

Eau potable : le purgeur installé par le SMDEA à la demande de Roel VOS pour améliorer la qualité de l'eau ne donne pas entière satisfaction. Le phénomène d'eau « verte » (identifié à l'origine par des propriétaires lors du remplissage de jacuzzi) qui avait disparu un temps suite à cette intervention, réapparaît (par contre le problème de dépôt de sédiments semble réglé).

Roel a recontacté le SMDEA pour savoir à quelle fréquence sont réalisées les purges.

Terrain gorgé d'eau : des travaux ont été entrepris par notre Agent technique sur une parcelle située en contrebas de la RD9a au niveau du 102 Route de Roquefixade afin de déterminer si la présence d'eau provenait d'un problème sur le réseau pluvial. La continuité du réseau a été rétablie mais lors de cette intervention il a été constaté un écoulement continu d'eau sous le mur de soutènement de la RD.

Le SMDEA est venu le 9 décembre réaliser des tests qui ont écarté la possibilité d'une fuite sur le réseau d'eau potable : il pourrait alors s'agir d'une source.

PLUi : suite aux diverses réunions organisées par la CCPO sur le PLUi, des objections sont formulées contre le projet de cheminement doux au centre du village.

Pour reprendre la genèse de ce projet, le 20 décembre 2017, le Conseil Communautaire du Pays d'Olmes a délibéré sur l'élaboration d'un PLUi.

Lors des réunions avec les Personnes Publiques Associées qui ont suivi, il était ressorti que le village de LEYCHZERT était constitué de deux pôles urbanisés anciens avec des zones agricoles parsemées de quelques habitations et que cette configuration devait être conservée en l'état pour préserver l'espace naturel.

La précédente municipalité avait alors présenté un projet urbanistique d'unification du village et d'amélioration du cadre de vie des habitants par la création d'un cheminement doux permettant de relier les deux pôles urbanisés et les habitations plus récentes situées sur la RD9a et que de ce fait la constructibilité des terrains devait être conservée pour densifier l'habitat au sein du périmètre en renforçant l'aspect village. Le projet avait été présenté aux Leychertois et avait rencontrés des échos favorables.

Une première proposition de PLUi présentée par la CCPO a été retoquée par les instances en raison notamment d'une demande de surfaces constructibles trop importantes.

Par la suite, les nouvelles directives issues de la loi Climat et Résilience votée en août 2021 ont encore renforcé la restriction de consommation d'espaces non urbanisés. Toutes les communes ont dû revoir leurs demandes de surfaces constructibles à la baisse mais ce projet de cheminement doux, conforme aux objectifs du PADD, a quand même permis de conserver l'essentiel du potentiel urbanisable.

En tout état de cause, le PLUi tel qu'il sera arrêté le 14 décembre fera l'objet d'une enquête publique vraisemblablement au mois de mai 2023 durant laquelle chacun pourra exprimer ses observations et revendications.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 10h40.

Prochain conseil : le 27 janvier 2023 à 20h30.



ASSISTANT À LA GESTION DE VOTRE ESPACE PUBLIC

Proposition valide 3 mois à l'attention de :

**LEYCHERT**

**VILLAGE**

**09300 LEYCHERT**

Notre conseiller :

Olivier GROUSSARD  
 Chef de Projet - Tel : 06.10.78.73.49  
 olivier.groussard@groupe-elabor.fr

Devis n° 20221865 du 02.11.2022

Réf	Désignation	Prix HT
<b>ITC</b>	<b>Inventaire Terrain du Cimetière</b> <i>Plans, registres réglementaires.</i>	<b>3 996,30 €</b>
<b>SDC2</b>	<b>Saisie Des Concessions 2</b>	<b>721,00 €</b>
<b>IAD</b>	<b>Intervention aux Archives Départementales</b>	<b>OFFERT</b>
<b>AJC</b>	<b>Assistance Juridique et Conseils</b> <i>Pendant 1 an à/c de la date de signature du présent devis.</i>	<b>INCLUS</b>
<b>SGC.FR</b>	<b>Web services "PREMIUM" cimetières-de-france.fr</b> <i>Abonnement : 1 an.</i>	<b>OFFERT</b>
<b>TFD</b>	<b>Téléformation complète</b> <i>3 Heures.</i>	<b>OFFERT</b>

les prestations sont détaillées dans les fiches descriptives annexées

<b>Observations :</b> Mise en conformité administrative et juridique de votre cimetière communal. Durée de validité du devis: 3 mois. Les prestations sont détaillées dans les fiches descriptives annexées.	Montant HT	4 717,30 €
	Montant TVA	943,46 €
	<b>Montant TTC</b>	<b>5 660,76 €</b>

<b>Visa client :</b>	<b>Cachet :</b>
Nom du signataire :	Le :
Signature précédée de la mention "lu et approuvé"	
<small>Les tarifs indiqués peuvent faire l'objet d'un avenant si les conditions d'exécution sont différentes des quantitatifs estimés.</small>	

La société se réserve le droit après la signature de ce devis d'établir suivant sa convenance des factures intermédiaires sur justificatifs d'avancement des travaux.

www.groupe-elabor.com

**Groupe ELABOR**

Z.A. - 18, rue des Murgers - B.P. 6 - 21380 MESSIGNY & VANTOUX - FRANCE  
 Tél.: +33 (0)3 80 50 81 81 / Télécopie : +33 (0)3 80 35 48 88 E-mail : contact@groupe-elabor.com  
 SA au capital de 550 002,75 € - APE : 7112B - SIRET : 414 888 828 00024 - N° TVA : FR1741488828

Inventorier, gérer, projeter,  
réhabiliter, communiquer, ...  
votre cimetière, notre métier !



Cimetières  
de France



Ingénierie



Juridique



Expertise



Aménagements



Travaux



Informatique



Communication

## INVENTAIRE TERRAIN DU CIMETIERE (ITC)

*Les études du terrain ont pour finalité de relever avec exactitude la géographie du site, les épitaphes (inscriptions mentionnées sur les tombes) ainsi que les éléments composant le cimetière.*

*Cet inventaire vous informe de la situation réelle du cimetière souvent mal connue des services municipaux.*

### **Ces travaux comprennent :**

- Une intervention sur site d'un technicien spécialisé pour l'élaboration du plan topographique,
- La détermination de l'état visuel de la tombe (entretenu ou non, abandonnée, ...) conformément à la législation en vigueur,
- Une intervention sur site d'un technicien pour le relevé des épitaphes par emplacement et faire le point sur les indéterminations rencontrées.

Avec, pour chaque emplacement :

- Sa situation et sa dimension exacte,
- Sa nature (tombe en pierre, en terre, chapelle, ...),
- Son état visuel d'entretien,
- Sa numérotation,
- Son épitaphe.

### **Documents fournis :**

- Plan d'ensemble couleur en format réduit pour photocopie,
- Plans d'ensemble détaillés en couleur :
  - + Plan thématique destiné à l'information administrative communale,
  - + Plan général destiné à l'information du public,
- Le relevé de toutes les épitaphes classé dans :
  - + **Un registre alphabétique** : avec emplacement des inhumés selon les épitaphes,
  - + **Un registre numérique** (conformément au plan) : avec tombes numérotées,

Ces classeurs permettent une mise à jour simple des nouvelles inhumations

- Un manuel d'utilisation,
- Un règlement type du cimetière:

**Opter pour cette prestation permet à la commune de disposer d'un registre des inhumés constituant le support indispensable d'une gestion saine du cimetière et préalable incontournable à sa réorganisation et sa réhabilitation.**



**Groupe ELABOR S.A.**  
**Département "Cimetières de France"**

18, rue des Mürgers - B.P. 6

21 380 MESSIGNY-ET-VANTOUX

Téléphone : 03.80.50.81.81 - Télécopie : 03.80.35.48.88

Mail : [contact@cimetieres-de-france.fr](mailto:contact@cimetieres-de-france.fr) - Site internet : [www.cimetieres-de-france.fr](http://www.cimetieres-de-france.fr)

Inventorier, gérer, projeter,  
réhabiliter, communiquer, ...  
**vosre cimetière, notre métier !**



Cimetières  
de France



Ingénierie



Juridique



Expertise



Aménagements



Travaux



Informatique



Communication

## SAISIE DES CONCESSIONNAIRES (SDC)

*La saisie des concessionnaires représente un travail très minutieux fondé et dépendant de la base des informations fournies par la commune .*

*Elle a pour finalité de mettre à jour dans les registres alphabétiques et numériques, l'historique et les spécificités du contrat de concession. Ces documents vous permettent de contacter les concessionnaires ou ayants-droit, ainsi que d'identifier les concessions échues ou perpétuelles et les emplacements sans concession.*

### **Ces travaux comprennent :**

La saisie sur les registres réalisés lors de l'inventaire, de toutes les concessions retrouvées par la municipalité, dûment géoréférencées par numéro de place d'un plan topographique à jour, ou répertoriées dans les registres alphabétiques et numériques précédemment établis lors d'un inventaire terrain du cimetière (ITC).

### **La fourniture des documents suivants :**

- Registres alphabétiques et numériques dûment remplis,
- Listing des concessions :
  - + géoréférencées,
  - + à durée limitée,
  - + échues et géoréférencées.
- Liste des tombes sans acte de concession,
- Avis municipal format A3,
- Plaquettes d'affichage pour renseignements,
- Synthèse des anomalies



Groupe ELABOR S.A.  
Département "Cimetières de France"

18, rue des Mûrgers - B.P. 6

21 380 MESSIGNY-ET-VANTOUX

Téléphone : 03 80 50 81 81 - Télécopie : 03 80 35 48 88

Mail : [contact@cimetieres-de-france.fr](mailto:contact@cimetieres-de-france.fr) - Site internet : [www.cimetieres-de-france.fr](http://www.cimetieres-de-france.fr)

Inventorier, gérer, projeter,  
réhabiliter, communiquer, ...  
**votre cimetière, notre métier !**



Cimetières  
de France



Ingénierie



Juridique



Expertise



Aménagements



Travaux



Informatique



Communication

## ASSISTANCE JURIDIQUE ET CONSEILS (AJC\*)

**Groupe ELABOR propose aux communes un service d'assistance juridique et de conseils à distance permettant de vous faciliter la gestion d'un cimetière communal et de mieux appréhender les problématiques générées par cette activité au regard de la réglementation en vigueur.**

Sur la base d'un contrat annuel, vous bénéficiez dans un délai optimal :

- **D'une assistance téléphonique ou par télécopie, courrier électronique, voie postale,**

Un juriste spécialisé en droit funéraire de Groupe ELABOR se tient à votre disposition pour toute question d'ordre juridique concernant la gestion, l'aménagement d'un cimetière et de ses équipements,

- **D'informations sur les droits et devoirs de la municipalité en la matière,**
- **D'extraits de textes législatifs, réglementaires, de la jurisprudence permettant de fonder juridiquement vos décisions,**
- **De conseils personnalisés pour traiter les cas particuliers,**
- **D'un soutien dans vos relations avec les usagers du service.**

En outre, **cette prestation vous permet également de disposer :**

- **D'un modèle de règlement municipal du cimetière,**
- **D'un modèle de règlement municipal du site cinéraire,**
- **De documents-type (attribution d'une concession, attribution d'une case de columbarium, demande d'exhumation, autorisations administratives post-mortem, etc ...),**
- **De courriers-type permettant de faciliter vos relations avec les concessionnaires ou ayants-droit,**
- **De conseils utiles pour adapter le règlement municipal du cimetière aux conditions particulières de votre commune, outil indispensable d'une gestion maîtrisée face aux responsabilités accrues dans le domaine funéraire.**

**Groupe ELABOR dispose d'un numéro d'agrément pour dispenser des formations aux communes et d'une expérience de plus de 20 années dans la gestion des cimetières.**

(\*) en l'état actuel de la prestation au regard de la réglementation

© Tous droits réservés. Document confidentiel. Non reproductible, non exploitable et non communicable sans l'accord exprès et préalable de la société Groupe ELABOR.



**Groupe ELABOR S.A.**  
**Département "Cimetières de France"**

18, rue des Mürgers - B.P 6

21 380 MESSIGNY-ET-VANTOUX

Téléphone : 03 80 50 81 81 - Télécopie : 03 80 35 48 88

Mail : [contact@cimetieres-de-france.fr](mailto:contact@cimetieres-de-france.fr) - Site internet : [www.cimetieres-de-france.fr](http://www.cimetieres-de-france.fr)

Inventorier, gérer, projeter,  
réhabiliter, communiquer, ...  
**vosre cimetièrre, notre mètier !**



Cimetières  
de France



Ingénierie



Juridique



Expertise



Aménagements



Travaux



Informatique



Communication

## INTERVENTION AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES (IAD)

*Afin d'être plus pertinent dans la mise en place de l'inventaire et pouvoir appuyer notre analyse sur une synthèse plus précise, Groupe ELABOR vous propose de mettre en place les démarches et d'intervenir auprès des archives départementales dont vous dépendez et de numériser les dépôts liés au cimetière préalablement effectué.*

*En tout état de cause, nous vous précisons que ce travail de collecte des actes de concessions est indispensable à la gestion de votre cimetière au regard de la législation.*

### **Ces travaux comprennent :**

- Mise en place des démarches préalables auprès des archives départementales dont vous dépendez,
- Intervention sur site d'un technicien spécialisé, afin de numériser les documents déposés,
- Indexation des scans sur la base d'une numérotation existante ou à mettre en place.

### **La fourniture des documents suivants :**

- Dépôt des fichiers numériques indexés sur un compte ftp ou livraison sur clé USB,
- Possibilité d'intégration des fichiers indexés directement dans notre logiciel de gestion,
- Impressions et insertion des concessions concernées directement dans les documents d'inventaire mis en place par Groupe ELABOR.



Groupe ELABOR S.A.  
Département "Cimetières de France"

18, rue des Mûrgers - B.P. 6

21 380 MESSIGNY-ET-VANTOUX

Téléphone : 03 80 50 81 81 - Télécopie : 03 80 35 48 88

Mail : [contact@cimetieres-de-france.fr](mailto:contact@cimetieres-de-france.fr) - Site internet : [www.cimetieres-de-france.fr](http://www.cimetieres-de-france.fr)



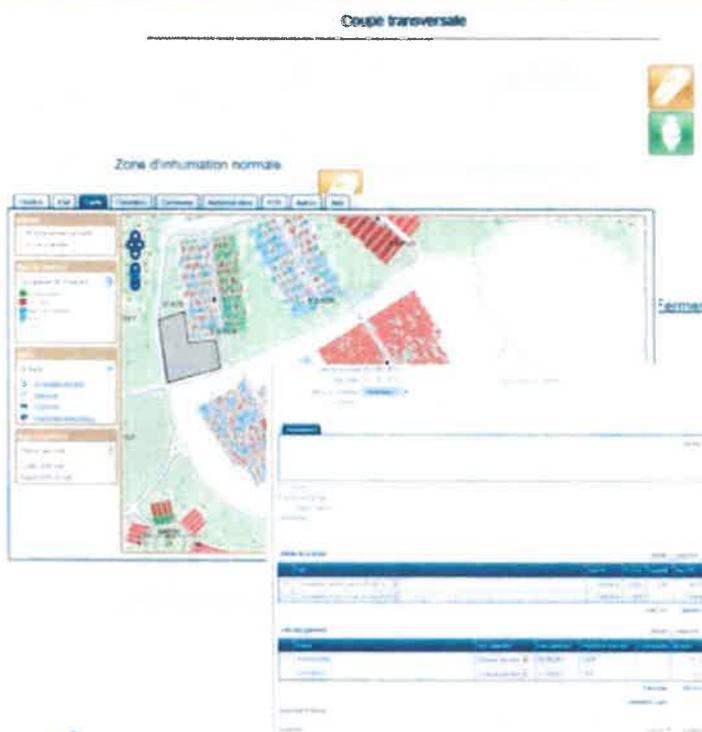
## LA SOLUTION INNOVANTE DE GESTION DE CIMETIÈRES



**Cimetières  
de France**

Outil informatique indispensable, cette solution de gestion vous permettra de traiter l'intégralité des opérations intervenant dans la gestion de cimetières : actes de concessions, défunts, opérations funéraires, travaux, procédures de reprise administratives, ...

# SGC - SERVICES DE GESTION DE CIMETIÈRES



### GESTION DES EMPLACEMENTS

- Cimetières (nombre illimité),
- Cartographie,
- Concessions,
- Actes de concession,
- Tarifs et durée des concessions,
- Coupe schématique de sépultures, ...

### OPERATIONS FUNÉRAIRES

- Mouvements de corps,
- Inhumations, exhumations,
- Dépôt d'urne, dispersion de cendres, ...

### GESTION DES PERSONNES

- Défunts,
- Concessionnaires, ayants-droit, exclus,
- Fonction de recherche de personnes, ...

### GESTION DES DOCUMENTS

- Editions, archivage, factures, ...
- Documents scannés,
- Photothèque, ...

### GESTION ADMINISTRATIVE

- Procédures de reprise des sépultures en état d'abandon, concessions échues, terrains communs.
- Profils utilisateurs paramétrables,
- Suivi des ajouts, modifications, suppressions,
- Tableau de bord, éditions d'états et statistiques,
- Outil de requêtes,
- Demandes, agenda, alertes (nouveau 2013),
- Aide à la saisie, ...

### LES SERVICES INCLUS

- Maintenance, assistance technique et hotline,
- Mises à jour correctives et évolutives,
- Comptes utilisateurs illimités,
- Module cartographique,
- Synchronisation automatisée avec le site public [cimetieres-de-france.fr](http://cimetieres-de-france.fr),
- Accès sécurisé 24h/24, 7j/7,
- Assistance juridique,
- Compatibilité tout navigateur et suite logicielle pour ouverture de documents annexes\*,
- Installation possible en Intranet\*\*, ...



**cimetieres-de-france.fr**

Groupe ELABOR - Cimetières de France  
Z.A. - 18, rue des Mûrgers - B.P. 6  
21 380 MESSIGNY-ET-VANTOUX  
Tél. 03 80 50 81 81 - Fax 03 80 35 48 88  
E-mail : [contact@cimetieres-de-france.fr](mailto:contact@cimetieres-de-france.fr)

\* Navigateurs internet : Firefox8 ou supérieur (recommandé), IE8, Safari 5 – Ouverture de document annexe : Open Office (recommandé), Microsoft Office.

\*\* Configuration système : Système d'exploitation: Windows server 2003, Windows server 2008, Linux Debian, Red Hat - RAM : 1Go de mémoire (2Go recommandés) - Intel CORE Duo (1,66 GHz) ou processeur équivalent - 10Go d'espace disponible sur le disque dur.



Site réalisé avec le soutien de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets du web innovant

dgcis

# L'INVENTAIRE NATIONAL DES CIMETIÈRES



Cimetières de France

La plateforme [www.cimetieres-de-france.fr](http://www.cimetieres-de-france.fr), service innovant et gratuit, constitue un moyen d'échanges et de communication ayant pour vocation de recréer un lien entre collectivités et administrés.

INFORMER ET ECHANGER LIBREMENT GRACE AU SITE INTERNET

[www.cimetieres-de-france.fr](http://www.cimetieres-de-france.fr)

**POUR LA COLLECTIVITÉ**  
(VIA UN EXTRANET SECURISÉ)

GRATUIT



## COMMUNICATION

- ▶ Base de données des défunts,
- ▶ Plan de cimetières
- ▶ Horaires d'ouverture,
- ▶ Règlement de cimetières,
- ▶ Tarifs et durées de concessions,
- ▶ Contact des gestionnaires, ...



## INFORMATION

- ▶ Liste des sépultures concernées par une procédure de reprise,
- ▶ Panonceau virtuel sur chaque sépulture concernée par une demande de contact, ...



## GESTION

- ▶ Outils d'administration pour ajouter, modifier, compléter la base de données des défunts,
- ▶ Traitement des compléments d'informations (potentiels ayants-droit, erreur sur sépulture, ...) via une messagerie privative, ...



## ET PLUS ENCORE...

- ▶ Mise en valeur des cimetières et du patrimoine funéraire de la commune (images, textes, liens...),
- ▶ Actualités et veille juridique, lexique funéraire,
- ▶ Liens avec les bases des Morts pour la France (Mémoires des Hommes, monuments aux morts)

La création du compte pour la collectivité lui donnant accès à tous ces services est réalisée après enregistrement et retour de la charte au service (Espace Adhérents > Adhésion). Cette charte n'engage la collectivité que sur la responsabilité des données qu'elle diffuse et en aucun cas automatiquement à quelque autre prestation payante à court ou long terme.

**POUR LES ADMINISTRÉS**  
(VIA INTERNET PUBLIC)

GRATUIT



## CONSULTATION

- ▶ Plans de cimetières,
- ▶ Horaires d'ouverture,
- ▶ Règlements de cimetières,
- ▶ Tarifs des concessions,
- ▶ Contacts des gestionnaires, ...



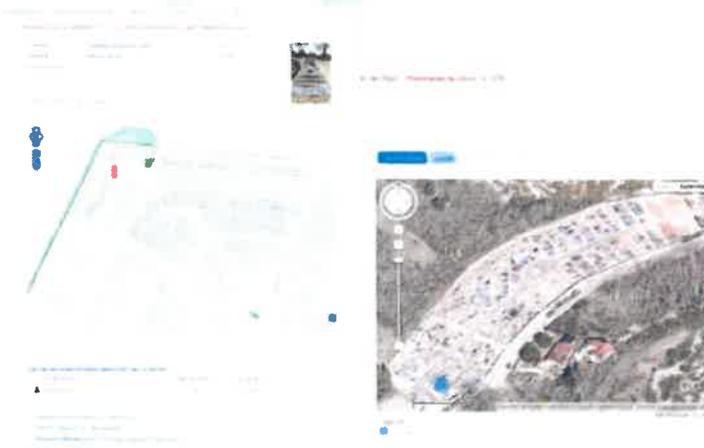
## RECHERCHE

- ▶ Défunts sur toute la France,
- ▶ Informations sur les Cimetières,
- ▶ Localisation précise de sépultures, ...



## PROPOSITIONS DE DONNÉES

- ▶ Transmission d'informations sur un défunt,
- ▶ Signalement d'erreurs sur une sépulture,
- ▶ Référencement de potentiels ayants-droit, ...



[cimetieres-de-france.fr](http://cimetieres-de-france.fr)

Groupe ELABOR – Cimetières de France

18, rue des Mûrgers 21 380 MESSIGNY-ET-VANTOUX  
Tel : 03.80.50.81.81 – Fax : 03.80.35.48.88  
contact@cimetieres-de-france.fr

INGENIERIE  
INVENTAIRES  
CARTOGRAPHIES  
ETUDES & PROJETS  
LOGICIEL DE GESTION  
ASSISTANCE JURIDIQUE  
TRAVAUX. RELEVAGE & M. O.

# FONDERIE DOUTRE

Fonchima

## FONDERIE DOUTRE

1 impasse Jean BERTIN - ZA La Sablonnière - 49220 LE LION D'ANGERS  
FRANCE

Tel : 02.41.18.08.65

Mail : fonderie.doutre@wanadoo.fr - Site internet :  
www.fonderie-doutre.com

Devis 2522  
Date 27/10/2022  
Client 919

Vendeur FONDERIE DOUTRE  
Mail commune-le-leychert@orange.fr  
N° Intra :

Mairie de Leychert  
Mme Blanc  
Le Village

09300 LEYCHERT  
France

Code	Désignation	Quantité	P.U. HT	TVA	Montant
PLRUE1	Plaque de rue 450 X 250 mm avec vernis	3,00	52,00	20,00	156,00
COULEUR	Couleur supplémentaire 3 euros par plaque	3,00	3,00	20,00	9,00
PLRUE1	Panneau de rue 450 X 250 mm avec vernis	4,00	52,00	20,00	208,00
COULEUR	Couleur supplémentaire 3 euros par plaque	4,00	3,00	20,00	12,00
KFIX	Kit de Fixation diam 60 (comprend dos et rail laqué, avec boulonnerie inox et bride alu)	3,00	14,50	20,00	43,50
KFIX	Kit de Fixation 80 x 40 mm (comprend dos et rail laqué, avec boulonnerie inox et bride alu)	1,00	14,50	20,00	14,50
POT7	Poteau galva Diam 60 2.50 M avec obturateur	3,00	35,00	20,00	105,00
NMRUE1	Numéro de rue 150x100 mm 1 à 3 chiffres	1,00	6,50	20,00	6,50
EMB	Forfait Emballage	1,00	20,00	20,00	20,00
PORT	Frais de Port	1,00	35,84	20,00	35,84
SURPLUS	Surplus temporaire de 5 % dû aux fortes augmentations des matières	1,00	30,51	20,00	30,51

Bon pour accord  
Date et Signature :

Validité du devis : 3 mois

Pour les règlements par virement:  
SARL FONDERIE DOUTRE  
IBAN FR76 1380 7008 4931 2211 3473 910  
BIC: CCBPFRPPNAN

Montant HT	Taux	TVA
640,85	20,00 %	128,17

Total TVA : 128,17 €

Total HT Brut	640,85 €	Total TTC	769,02 €
Escompte		T.V.A.	128,17 €
Total HT Net	640,85 €	Acompte	
Transport HT		Net à Payer	769,02 €

Nous nous réservons la propriété des matériels et fournitures jusqu'au paiement complet du prix par l'acheteur. Notre réserve de propriété porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi n°80.335 du 12 Mai 1980). Sauf mention contraire, nos factures sont payables à réception, net sans escompte. Tout retard de paiement entraînera une pénalité s'élevant à 3 fois le taux d'intérêt légal et une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 Euros sera appliquée (ARTICLE L-441-6 du code de commerce). Adhérents d'un Centre de Gestion Agréé. Accepte les règlements par chèque.